

Le contexte politique



Au niveau international

Accords de Paris (2015) : Contenir la hausse des températures mondiales nettement en dessous de 2 °C d'ici la fin du siècle par rapport aux niveaux préindustriels.



Au niveau européen

Paquet énergie-climat (2008, révisé en 2016) : Réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport à 1990, porter à 32% la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique et accroître de 32,5% l'efficacité énergétique.



Au niveau national

Grenelle I & II (2009/2010) : Diviser par 4 les émissions de GES par rapport à 1990.

Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE - 2019) : Atteindre 36% d'ENR dans le mix énergétique en 2028, dont 31% d'origine éolienne, 24 100 MW d'éolien terrestre en 2023 et 33 200 à 34 700 MW d'éolien en 2028.

Stratégie national bas-carbone (2020) : Décarboner la production d'énergie et atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

Futurs énergétiques 2050 - RTE (2021) :

- Scénario 100% ENR : augmentation de l'éolien terrestre à 21% du mix énergétique (x4 par rapport à aujourd'hui).
- Scénario 50% ENR / 50% nucléaire : augmentation de l'éolien terrestre à 13% du mix énergétique (x2,5 par rapport à aujourd'hui).



Au niveau régional

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes : Atteindre 2 500 MW installés en 2030, 24% de l'objectif réalisé au 31 décembre 2020 (603 MW installés).